



**Procès-verbal de la séance
du conseil communautaire du
jeudi 24 septembre 2015 à 18h – Douarnenez Communauté**

L'an deux mil quinze, le 24 septembre à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 16/09/2015, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Jacques LANNOU, Président.

Présents : 15

Jacques LANNOU, Jean KERIVEL, Marie-Pierre BARIOU, Marc RAHER, Yves TYMEN, Thomas MEYER, Catherine ORSINI, Gaby LE GUELLEC, Marie-Thérèse HERNANDEZ, Jean-Jacques GOURTAY, Erwan LE FLOCH, Claudine BROSSARD, Marie Raphaëlle LANNOU, François CADIC, Hugues TUPIN.

Absent excusé : Henri CARADEC

Pouvoirs : 6

Philippe PAUL, pouvoirs à Erwan LE FLOCH

Dominique TILLIER, pouvoirs à Claudine BROSSARD

Hélène QUERE, pouvoir à François CADIC

Françoise PENCALET-KERIVEL, pouvoir à Hugues TUPIN

Patrick TANGUY, pouvoir à Marc RAHER

Florence CROM, pouvoir à Marie-Thérèse HERNANDEZ

Secrétaire de séance : Marc RAHER

Ordre du jour :

Objet :
Administration générale : • Ecole de musique - Convention et subvention 2016 • Contrat d'assurances 2016-2020 de Douarnenez Communauté - Autorisation de signature au Président
Petite Enfance : • Lancement et financement d'une étude en matière de jeunesse sur le territoire de DZCO • Avenant CEJ (BAFA, LAEP, étude d'ingénierie) • Convention MJC - Renouvellement - Rappel subvention 2014
Finances/marchés publics : • Mise en place du prélèvement automatique et mensualisation • Paiement via le dispositif TIPI (Titre Payables Par Internet) • Création d'une régie de recettes • Décisions modificatives
Aménagement et développement : • Parc d'activités de Lannugat Nord : actualisation du prix des terrains • Parc d'activités de Kermenez : actualisation du prix des terrains • Parc d'activités de Lannugat Nord : vente du lot n°7 • Atelier relais A : location
Voirie : • Convention tripartite relative à l'entretien de la rue Pablo Néruda (RD143) sur la Commune de Douarnenez (tronçon allant de la rue Etienne Kernours à la rue Gradlon) • Convention tripartite relative à l'entretien de la rue Louis Pasteur (RD207), sur la commune de Douarnenez (1ère tranche : tronçon allant du carrefour de Kerharo à la rue Désiré Lucas) • Convention tripartite relative à l'entretien de l'Avenue de La Gare (RD207) sur la commune de Douarnenez (Tronçon allant du Pont de Tréboul à la rue du Commandant Fernand) • Convention tripartite relative à l'entretien de la rue Louis Pasteur (RD207) sur la commune de Douarnenez (2ème tranche : tronçon allant de la rue Désiré Lucas à la rue Duguay Trouin)
Questions diverses

18h, Monsieur le Président de Douarnenez Communauté déclare la séance ouverte.

Monsieur Le Président évoque le sort dramatique des réfugiés et propose de travailler ensemble pour trouver des solutions.

Délibération N° DE 39-2015**Objet : Ecole de musique - Convention et subvention 2016****Rapporteur : Gaby LE GUELLEC**

Douarnenez Communauté participe au rayonnement et au développement de l'Ecole de Musique et Danse de Douarnenez à l'échelle communautaire.

De 2005 à 2012, Douarnenez Communauté contribuait au fonctionnement de cette école, par le biais d'une subvention annuelle de 30 000 € accordée à la Ville de Douarnenez.

Avec la signature de la nouvelle convention d'objectifs 2013/2015, Douarnenez Communauté a subventionné l'Ecole de la manière suivante :

Coût salarial chargé estimé (montant en € TTC)	2013	2014	2015
Subvention fonctionnement	30 000 €	30 000 €	30 000 €
mi-temps coordinateur musiques traditionnelles	15 000 € <i>6 750 € après subvention Leader</i>	15 000 € <i>7 500 € après subvention Leader</i>	15 000 € <i>4 125 € après subvention Leader</i>
mi-temps professeur de chant	5 000 €	15 000 €	15 000 €

Le poste de coordinateur musiques traditionnelles a également été subventionné par le programme Leader, à raison de 55 % en 2013, 50 % en 2014 et 45 % sur la moitié de l'année 2015.

Le bureau propose de reconduire la convention pour 6 mois jusque fin juin 2016, reconductible une fois après un point d'étape en avril prochain. Le financement des 2 postes serait assuré par Douarnenez Communauté.

Il est proposé :

- **D'autoriser le Président à signer la convention Ecole de musique**
- **D'autoriser le Président à verser la subvention**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 19 voix et une abstention, adopte les dispositions proposées.

Délibération N° DE 40-2015**Objet : Contrat d'assurances 2016-2020 de Douarnenez Communauté - Autorisation de signature au Président****Rapporteur : Jacques LANNOU**

La communauté des communes a engagé une procédure d'appel d'offres ouvert pour ses contrats d'assurances, assistée du Bureau PROTECTAS.

Les prestations faisant l'objet de cette consultation se décomposent en 5 lots :

- **Lot n°1 : Dommages aux biens - et risques annexes**
- **Lot n°2 : Responsabilité et risques annexes**
- **Lot n°3 : Flotte Automobile et risques annexes**
- **Lot n°4 : Risques statutaires du personnel**
- **Lot n°5 : Protection juridique des agents et des élus**

Un avis a été envoyé à la publication le 23 avril 2015 au BOAMP et au JOUE (Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics et Journal Officiel de l'Union Européenne).

Les marchés qui découlent de cette procédure sont de type " Appel d'Offres Ouvert ", conformément aux dispositions des articles 33, 57,58 et 59 du Code des Marchés Publics.

Les soumissions des assureurs devaient être déposées le 12 juin 2015, 12 heures pour des contrats prenant effet au 1^{er} janvier 2016 pour une période de 5 ans résiliable par chacune des parties dans un délai de 4 mois avant le 1^{er} janvier de chaque année.

7 offres ont été reçues. L'ensemble des plis était recevable et a été transmis pour analyse au bureau PROTECTAS.

Réunie le 11 septembre 2015, la commission d'appel d'offres a pris connaissance du rapport détaillé du bureau PROTECTAS assorti des notations pondérées et du classement des offres.

Au regard des prix consentis, des conditions de garantie, des capacités des soumissionnaires à gérer les dossiers, des placements de la coassurance, et après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres établi par le bureau PROTECTAS, la Commission décide de suivre les propositions du cabinet conseil et d'attribuer les lots, conformément au tableau ci-après.

Lots	Assureurs	Taux	Montants retenus en €
Lot n° 1 : Dommages aux biens et risques annexes	SMACL	0.55 €/ m ²	Prime Annuelle : <u>11 598.82 €</u> avec franchise 1 500.00 €
Lot n°2 : Responsabilité et risques annexes	SMACL	0.05% des dépenses de fonctionnement	Prime Annuelle : Base <u>8 819.30 €</u> Protection juridique : <u>1 785.60 €</u> Franchise : 5 000 €
Lot n°3 : Flotte Automobile et risques annexes	SMACL		Prime Annuelle : <u>14 911.55 €</u> Marchandises tportées : <u>428.10 €</u> Auto Mission : <u>973.71 €</u> Engin de chantier : <u>1 542.81 €</u> franchise : 500€
Lot n° 4 : Risques statutaires du personnel	GRAS SAVOYE / CNP	1.05% de la masse salariale	<u>Offre de base</u> : Décès + Accidents de travail + Maladies prof.
Lot n° 5 : Protection juridique des agents et des élus	MOUREY JOLY / CFDP	1.56 € HT /agent et élu	Prime : <u>222.72 €</u> TTC / 106 agents et 22 administrateurs élus

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 14 septembre 2015,

Il est proposé :

- **D'autoriser le Président à signer les contrats d'assurances**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité par 21 voix, adopte les dispositions proposées.

Délibération N° DE-41-2015

Objet : Lancement et financement d'une étude d'ingénierie sur la jeunesse

Rapporteur : Gaby LE GUELLEC

Monsieur le Vice-président en charge de la Petite Enfance explique l'intérêt qu'il pourrait y avoir à réaliser une étude d'ingénierie sur l'enfance et la jeunesse sur le territoire de Douarnenez Communauté.

Celle-ci permettrait :

- de faire un véritable diagnostic dans le domaine de la jeunesse sur le territoire;
- de réfléchir à un maillage territorial autour des questions de la jeunesse
- d'aider à terme à la construction d'une politique jeunesse territoriale
- de faire des propositions pour une mise en dynamique des questions de jeunesse sur le territoire (exemple : création d'une fonction de coordination Jeunesse)

La CAF subventionne ce type de prestation à hauteur de 55 %, plafonnée à 10 000 € par contrat, sur une durée maximum de 2 ans et cela afin de soutenir la mise en œuvre du projet éducatif local.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 14 septembre 2015,

Il est proposé :

- **D'autoriser le Président à lancer une étude d'ingénierie sur l'enfance et la jeunesse**
- **D'inscrire les crédits correspondants par décision modificative**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité par 21 voix, adopte les dispositions proposées.

Délibération N° DE 42-2015

Objet : Proposition d'avenant n° 1 au Contrat Enfance-Jeunesse 2014-2017

Rapporteur : Gaby LE GUELLEC

Monsieur le Vice-président en charge de la Petite enfance présente les raisons qui conduisent à réaliser un avenant au Contrat Enfance-Jeunesse 2014-2017 :

- Les Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) ne figuraient pas au CEJ (sans incidences financières pour Douarnenez Communauté)
- Le financement CAF des Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) a changé (plus avantageux)
- L'Etude d'ingénierie sur l'enfance et la jeunesse doit figurer au CEJ pour être financée par la CAF (55 %, plafonnée à 10 000 € par contrat, sur une durée maximum de 2 ans)

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 14 septembre 2015,

Il est proposé :

- **D'autoriser le Président à signer l'avenant N°1 au CEJ 2014-2017**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité par 21 voix, adopte les dispositions proposées.

Délibération N° DE 43-2015

Objet : MJC - Renouvellement de la Convention et subvention 2014

Rapporteur : Gaby LE GUELLEC

La MJC organise des animations sur le territoire de Douarnenez Communauté.

A ce titre, une convention, signée pour trois ans, et précisant les actions menées (LAEP, ...) et la contribution de Douarnenez Communauté (7 500 €/an) doit être signée.

Pour 2014, la subvention n'a pu être versée en absence de convention valide. Il est donc proposé d'autoriser le versement d'une subvention de 7500 € au titre de 2014.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 14 septembre 2015,

Il est proposé :

- **D'autoriser le Président à signer la convention 2015**
- **De verser la subvention pour 2014**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité par 21 voix, adopte les dispositions proposées.

Délibération N° DE 44-2015

Objet : Mise en place du prélèvement automatique et mensualisation

Rapporteur : Erwan LE FLOCH

Afin de faciliter les démarches des usagers, il est proposé de diversifier les moyens de règlement des factures concernant les prestations rendues par Douarnenez Communauté. Actuellement les titres exécutoires et factures sont réglés soit par espèce, par chèque, par TIP ou par Tickets CESU (petite enfance).

La mise en place du prélèvement automatique et de la mensualisation permettraient de simplifier la démarche de règlement, de sécuriser les transactions et d'améliorer quantitativement et qualitativement le recouvrement des recettes.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 14 septembre 2015,

Il est proposé :

- **D'autoriser la mise en place du prélèvement et de la mensualisation pour l'ensemble des produits de service de Douarnenez Communauté.**
- **D'autoriser le Président à rédiger et signer le contrat de prélèvement automatique.**
Précision : le prélèvement automatique et la mensualisation sont une option offerte à l'utilisateur et ne peut lui être imposée.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité par 21 voix, adopte les dispositions proposées.

Délibération N° DE 45-2015

Objet : Paiement via le dispositif TIPI (Titres Payables Par Internet)

Rapporteur : Erwan LE FLOCH

Les collectivités territoriales ont la possibilité de proposer aux usagers le paiement à distance de leurs services via le dispositif TIPI (Titres Payables par Internet) fourni par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Dans le cadre de la modernisation des services offerts à la population, il est proposé de valider et déployer ce dispositif particulièrement adapté au recouvrement des créances à caractère régulier comme la redevance ordures ménagères, les loyers à vocation économique ou les factures du multi accueil.

TIPI est un service intégrable au site Internet de la collectivité à partir duquel l'utilisateur peut effectuer tous ses règlements, lui permettant ainsi de bénéficier d'un service de paiement moderne et accessible à tout moment.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 14 septembre 2015,

Il est proposé :

- **D'approuver le principe du paiement en ligne des titres de recettes via le dispositif TIPI.**
- **D'autoriser le Président à signer la convention et l'ensemble des documents nécessaires à cette mise en place.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité par 21 voix, adopte les dispositions proposées.

Délibération N° DE 46-2015**Objet : Régie de recettes « taxe de séjour » - Création de sous régie « accueil gens du voyage »****Rapporteur : Erwan LE FLOCH**

Compte tenu de l'encaissement ponctuel d'espèces par les agents de Douarnenez Communauté dans le cadre de l'utilisation de terrain communautaire par les gens du voyage, il convient obligatoirement de prévoir l'encaissement dans le cadre d'une régie de recettes sauf à être comptable de fait.

Dans l'attente d'une évolution des compétences d'accueil des gens du voyage par les communautés de communes, les recettes pourront être adossées à la régie « taxe de séjour ».

Dès lors, il convient de modifier l'acte de création de la régie taxe de séjour en rajoutant l'encaissement pour utilisation de terrain communautaire.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 14 septembre 2015,**Il est proposé :**

- de modifier l'acte constitutif de la régie taxe de séjour communautaire en y intégrant l'encaissement pour occupation des terrains communautaires par les gens du voyage,
- De prendre l'acte constitutif,
- de nommer le mandataire sous-régisseur,
- d'autoriser le Président à prendre l'acte de création et de nomination par arrêté.

Délibération N° DE 47-2015**Objet : Décisions modificatives****Rapporteur : Erwan LE FLOCH**

Monsieur le Vice-Président expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à des réajustements comptables et d'approuver les décisions modificatives telles que présentées ci-dessous :

Budget Principal - DM N°2

○ Investissement :	Dépenses :	- 7 750.00 €
	Recettes :	- 7 750.00 €
○ Fonctionnement :	Dépenses :	62 000 €
	Recettes :	62 000 €

Budget Ordures ménagères - DM N°2

○ Fonctionnement	Dépenses	2 000€
	Recettes	2 000€

Budget Développement Economique - DM N°2

○ Fonctionnement	Dépenses	33 000 €
	Recettes	33 000 €

Budget Lotissement - DM N°1

○ Investissement :	Recettes :	
	Article 1641	5 127 €
	Article 023	- 5 127 €
○ Fonctionnement	Dépenses	
	Article 6718	5 127 €
	Article 021	- 5 127 €

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 14 septembre 2015,

Il est proposé :

- d'adopter la décision modificative du budget principal comme décrit ci-dessus
- d'adopter la décision modificative du budget ordures ménagères comme décrit ci-dessus
- d'adopter la décision modificative du budget développement économique comme décrit ci-dessus
- d'adopter la décision modificative du budget lotissement comme décrit ci-dessus

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité par 21 voix, adopte les dispositions proposées.

Délibération N° DE 48-2015

Objet : Parc d'activités de Lannugat Nord : actualisation du prix des terrains

Rapporteur : Marc RAHER

La dernière délibération concernant le prix de vente des lots du parc d'activités de Lannugat Nord date de mars 2012.

Le taux de TVA a changé au 1^{er} janvier 2014, passant de 19,6 % à 20 %. Depuis cette date, aucun terrain n'a fait l'objet d'une vente. Les prix HT ne changent pas, demeurant à 14 € le m². La présente proposition a pour objectif d'actualiser les prix TTC, sachant que la TVA s'applique ici sur la marge (cf loi de finances rectificatives 2010 intervenue le 9 mars 2010).

Les prix actualisés des lots restant à commercialiser sont les suivants :

	Parcelle	Superficie	Prix HT	Prix net TTC	dont TVA sur marge
Lot 6	AY n° 145	1 559 m ²	21 826,00 €	25 249,05 €	3 423,05 €
Lot 9	AY n° 148	1 397 m ²	19 558,00 €	22 625,35 €	3 067,35 €
Lot 16	AY n° 155	2 289 m ²	32 046,00 €	37 071,88 €	5 025,88 €
Lot 17	AY n° 156	2 671 m ²	37 394,00 €	43 258,63 €	5 864,63 €
Lot 18	AY n° 157	2 992 m ²	41 888,00 €	48 457,44 €	6 569,44 €

Vu l'avis favorable de la commission aménagement et développement du 27 août 2015,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 14 septembre 2015,

Il est proposé :

- d'adopter les prix de vente actualisés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité par 21 voix, adopte les dispositions proposées.

Délibération N° DE 49-2015

Objet : Parc d'activités de Kermenez : actualisation du prix des terrains

Rapporteur : Marc RAHER

La dernière délibération concernant le prix de vente des lots du parc d'activités de Kermenez date de mars 2011.

Le taux de TVA a changé au 1^{er} janvier 2014, passant de 19,6 % à 20 %. Depuis cette date, aucun terrain n'a fait l'objet d'une vente. Les prix HT ne changent pas, demeurant à 10 € le m². La présente

proposition a pour objectif d'actualiser les prix TTC, sachant que la TVA s'applique ici sur la marge (cf loi de finances rectificatives 2010 intervenue le 9 mars 2010).

Les prix actualisés des lots restant à commercialiser sont les suivants :

Lots	Parcelle	Superficie	Prix HT	Prix net TTC	dont TVA sur marge
Lot 1	ZI n° 341	1 117 m ²	11 170,00 €	13 017,44 €	1 847,44 €
Lot 4	ZI n° 344	939 m ²	9 390,00 €	10 943,04 €	1 553,04 €
Lot 7	ZI n° 347	1 077 m ²	10 770,00 €	12 551,29 €	1 781,29 €

Vu l'avis favorable de la commission aménagement et développement du 27 août 2015,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 14 septembre 2015,

Il est proposé :

- d'adopter les prix de vente actualisés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité par 21 voix, adopte les dispositions proposées.

Délibération N° DE 50-2015

Objet : Parc d'activités de Lannugat Nord : vente du lot n°6

Rapporteur : Marc RAHER

Monsieur Jérôme Huon de Penanster, gérant de la SCI Circulaire domiciliée à Douarnenez et propriétaire du lot n°7 du parc d'activités de Lannugat Nord, sollicite auprès de Douarnenez Communauté l'acquisition du lot n°6 voisin. Il souhaite y construire un second bâtiment divisé en box en location.

Le lot n°6, correspondant à la parcelle cadastrée AY n° 145 d'une superficie de 1 559 m², est commercialisé au prix net TTC de 25 249,05 €.

Vu l'avis N°2015-046V1563 du 21 septembre 2015 des services de France Domaine,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement et développement du 27 août 2015,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 14 septembre 2015,

Il est proposé :

- de vendre le lot n°6 du parc d'activités de Lannugat Nord à la SCI Circulaire représentée par Monsieur Jérôme Huon De Penanster au prix de 25 249,05 € TTC dont 3 423,05 € de TVA sur marge.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité par 21 voix, adopte les dispositions proposées.

Délibération N° DE 51-2015

Objet : Atelier relais A : location

Rapporteur : Marc RAHER

L'atelier-relais A d'une surface de 340 m² est disponible depuis maintenant plusieurs années. Le conseil communautaire avait délibéré en juin 2014 pour ajuster le loyer à 900 € HT mensuel et avait entrepris quelques travaux de réparation et réaménagement.

Monsieur Johan FLOCHLAY, gérant de Mécanique Flochlay installée à Locronan depuis 2013, est intéressé par cet atelier. Il souhaite ouvrir un second site sur Douarnenez.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 14 septembre 2015,

Il est proposé

- de louer l'atelier-relais A à Monsieur Johan FLOCHLAY au loyer mensuel de 900€ HT, selon les termes d'un bail de courte durée d'une année, lui permettant ainsi de tester ses activités sur notre territoire à compter du 15 octobre 2015
- d'autoriser M. FLOCHLAY à intégrer les lieux gratuitement au 1^{er} octobre pour réaliser quelques aménagements avant d'ouvrir officiellement son activité.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité par 21 voix, adopte les dispositions proposées.

Questions diverses - commentaires

- Aire d'accueil des gens du voyage: En 2017, cette compétence sera transférée à Douarnenez Communauté. Elle est assurée jusque-là par la Ville de Douarnenez.
- Salon Eco-habitat : Le Président rappelle la tenue du Salon à Pouldergat les 26 et 27 septembre.
- Parc Marin d'Iroise : Sortie en mer proposée aux élus communautaires et municipaux du territoire pour découvrir les actions du Parc Marin et les côtes de notre territoire le 26/09/2015 à 14h

Le Président,
Jacques LANNOU

Le secrétaire de séance
Marc RAHER



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Marc RAHER", written over a faint horizontal line.

